

ASSEMBLEE GENERALE DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU
SAGE SELUNE
LE 7 DECEMBRE 2017 A 20H30
A SAINT-HILAIRE DU HARCOUËT

Etaient présents ou représentés

Représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

- Pierre VOGT, conseiller régional de Basse Normandie
- Louis PAUTREL, conseiller départemental d'Ille et Vilaine
- Jacky BOUVET, conseiller départemental de la Manche
- Joseph BOIVENT, maire de la Bazouge du Désert
- Gilbert BADIOU, maire de St Hilaire du Ht
- Yann RABASTÉ maire de Huisnes sur Mer
- Erik GOUPIL, maire d'Isigny le Buat,
- Sylvie CROCHET, maire-délégué de Vezins,
- Gérard TURBAN, président du SIAEP de Juvigny le Tertre

Représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

- Le Président de la Chambre d'Agriculture de la Manche représenté par Philippe FAUCON
- Monsieur le Président de la Fédération des AAPPMA de la Manche, représenté par Marc MADELAINE
- Christian QUENTIN, Union Fédérale des Consommateurs

Représentants de l'Etat et de ses établissements publics

- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche, représenté par Rémy BRUN
- Monsieur le Directeur Territorial des Rivières normandes de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, représenté par Thierry LEFEVRE
- Monsieur le délégué territorial de Manche de l'Agence Régionale de la Santé de Basse-Normandie, représenté par Jean BODIN
- Monsieur le directeur départemental de l'AFB, représenté par Arnaud RICHARD

Avaient donnée Pouvoir

- Daniel COURTOIS, SMPBC, Jacky BOUVET
- Monsieur le Directeur de la DREAL Basse-Normandie, représenté par Léa PALMERI DEVAIVRE à Rémy BRUN

Etaient excusés

- Evelyne GAUTIER- LE BAIL, Conseillère Régionale de Bretagne
- Florence DESILLIERE, conseillère régionale des pays de la Loire
- Carine MAHIEU, conseillère départementale de la Manche à Jacky BOUVET
- Françoise DUCHEMIN, conseillère départementale de la Mayenne
- Le Président de la Chambre d'Agriculture de la Mayenne, représenté par Stéphane Lorin
- Jean-Yves SIMON, Eau et Rivières de Bretagne
- Benoit BAUDIN et Maurice GERARD, association Mayenne Nature Environnement
- Loïc de CONIAC, Président du Syndicat de la Propriété Agricole de la Manche
- Monsieur le Préfet de la Mayenne

Etaient absents

- Marie-Hélène FILLATRE, conseillère départementale de la Manche
- Bernard TREHET, conseiller départemental de la Manche
- Gérard BARBEDETTE, maire de Poilley
- Jean-Claude BRARD, maire de le Loroux
- Joël JACQUELINE, maire de St Brice de Landelles
- Serge SALIOT, maire de St Laurent de Terregatte
- Hervé DESSEROUER, maire de Mortain,
- Serge DESLANDES, conseiller municipal de Lapenty
- Daniel PAUTRET, maire de Virey,
- Patrice ACHARD DE LA VENTE, maire-adjoint du Teilleul
- Constant BUCHARD, maire de Larchamp
- Marie-Antoinette GUESDON, marie de Pontmain
- Maurice ROULETTE, maire de St Mars sur la Futaie
- Guy DEROLEZ, SDEAU50, CLE de St Hilaire
- Joël PROVOST, SDEAU50, CLE de Baie-Bocage
- Jean-Paul GAHERY, vice-président du SENOM
- Le Président du PNR Normandie Maine, représenté par Valérie NORMAND
- Monsieur le Président, CCI de Granville, représenté par Cyril SIRRE
- Monsieur le Président, CCI d'Ille et Vilaine,
- Monsieur le Président, CCI de la Mayenne
- Le Président de la Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine, représenté par Stéphane LORIN
- Monsieur le Président du Comité Régional de la Conchyliculture
- Monsieur le Président de la Fédération des AAPPMA de la Mayenne, représenté par Rémi BETTON
- Monsieur le Président de la Fédération des AAPPMA d'Ille et Vilaine, représenté par Hervé LEMÉE
- Monsieur le Préfet coordonnateur de bassin Seine Normandie
- Monsieur le Préfet de la Manche,
- Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine
- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille et Vilaine, représenté par Martine PINARD
- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires de la Mayenne, représenté par Cyril DEMEUSY
- Mr Le Directeur EDF-Unité de production Centre, représenté par Roger SOUQUIERE

Assistaient également à la réunion :

Stéphane PLESSIS et Franck CLOITRE, AFB

Elise BABOULENE, Service de l'Eau, Conseil Régional de Bretagne

Aurélien JOUÉ, Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune

Ordre du jour

- Révision du SAGE
- Questions diverses

A. Révision du SAGE

Pour l'état des lieux, 2 groupes ont été réunis pour étudier la centaine de pages.

GT Qualité -Quantité Lundi 16 Octobre 14h à 17h à St Hilaire du Ht

GT Milieux-pressions Mercredi 18 octobre 14-17h à St Hilaire du Ht

Pour l'évaluation du SAGE 2007, les objectifs ont été regroupés par acteurs concernés

GT 1 : pollutions domestiques et industrielles + en eau potable

Lundi 6 novembre : 14h-17h à la maison des entreprises place Delaporte à St Hilaire du Ht

objectif 1 A réduire les pollutions domestiques et industrielles

objectif 4 Assurer l'Alimentation en Eau Potable des populations

GT 2 : Pollutions agricoles +zones humides et bocage+ inondations

Mercredi 8 novembre 14h-17h maison des services publics, place Delaporte à St Hilaire du Ht

objectif 1B Réduire les pollutions agricoles

Objectif 2 Aménager le territoire pour une meilleure gestion qualitative et quantitative

Objectif 5 Vivre avec la crue

GT3 : Milieux aquatiques + barrages+loisirs

Mercredi 15 novembre : 14h-17h maison des services publics, place Delaporte à St Hilaire du Ht

Objectif 3 : Préserver la faune et la flore des milieux aquatiques

Objectif 5 : Devenir des barrages

Objectif 6 : Favoriser le développement des loisirs nautiques

Les groupes de travail ont réuni entre 10 et 15 personnes. Au total ce sont 42 personnes qui ont participé à un ou plusieurs groupes de travail : élus et agents des collectivités, des fédérations de pêche, des associations, DDTM, AFB et Agence de l'Eau.

B. Présentation de l'Etat des lieux

La synthèse des grands chapitres est en annexe.

Aurélie Joué présente une synthèse de l'état des lieux. Des discussions s'engagent au fil de la présentation.

Aspects quantitatifs

Aspects quantitatifs- souterrain

- Ressources souterraines variables, selon le socle géologique

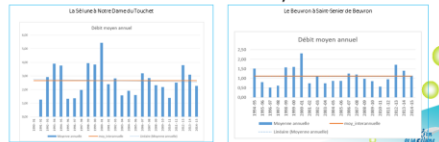


Aspects quantitatifs - rivière

- Variations mensuelles : de 1 à 6 voire 13



- Variation interannuelle : cycles de 5 à 7 ans



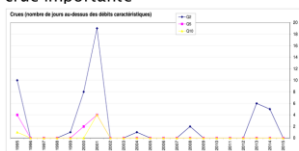
Aspects quantité - étiage

- Etiages plus marqués à l'amont sur socle schisteux
- Tendance à la baisse sur l'ensemble du bassin



Aspects quantitatifs- Inondations

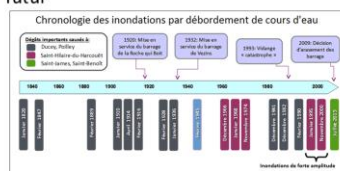
- Inondations récentes : 1995 et 2001
- Pas de pluviométrie importante depuis 2001 = pas de crue importante



- Décalage crues en fin d'hiver, printemps, orage d'été

Aspects quantitatifs- Inondations

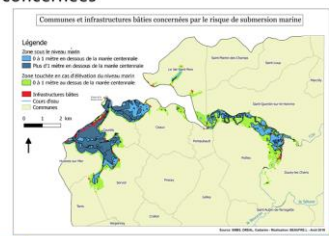
- Inondations par le passé, inondations dans le futur



- Connaître, prévenir, anticiper, réagir : DICRIM, Vigiecrue, PCS

Aspects quantitatifs- Inondations

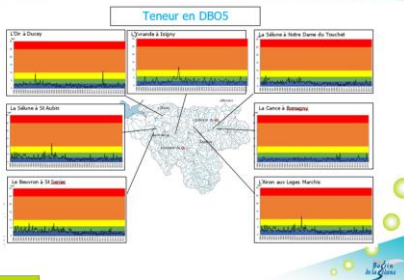
- Submersions marines : peu d'habitations concernées



Concernant les inondations, Rémy Brun précise que Vigicrue flash est accessible sur abonnement aux élus. Ce service envoie des SMS d'alerte en cas de crue.

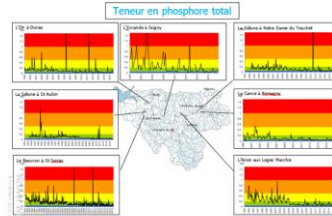
aspects qualitatifs

Aspects qualité - Matières organiques

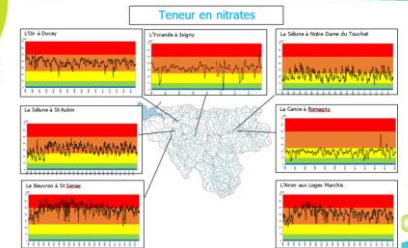


Aspects qualité - Phosphore

- Amélioration due à l'amélioration de l'assainissement collectif



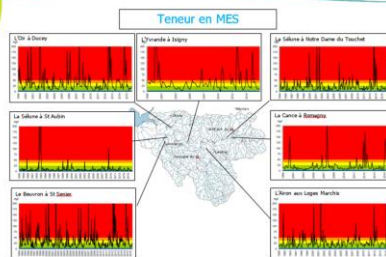
Aspects qualité - Nitrates



Aspects qualité - Nitrates

- Très hétérogène : de 10 à plus de 50 mg/l
- Amélioration sur l'Airon et le Beuvron
- Reste des cours d'eau >50mg/l
- Flux à l'exutoire constant

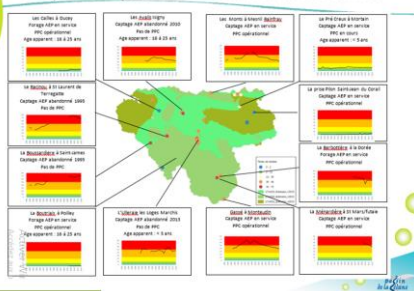
Aspects qualité - Matières en suspension



Aspects qualité - phytos

- 252 molécules recherchées, 113 détectées
- Nombreuses molécules détectées à faibles doses
- Molécules interdites ou molécules de dégradation encore présentes (atrazine, diuron, metolachlore)
- Isoproturon sur toutes stations >0,1 µg/l
- Glyphosate : 21 % des volumes vendus
- Parmi les 20 molécules les plus vendues 8 non recherchées

Aspects qualité - eaux souterraines



Aspects qualité - eaux cotières

- Reparcage nécessaire des coquillages
- Pas de problème bactériologique identifié pour la Sélune mais profil conchylicoles réalisés en 2018
- Flux d'azote arrivant en mer importants
- Pas d'algues vertes en raison de la turbidité liée aux marées
- Développement du chiendent maritime grâce aux teneurs élevées en azote de la baie

Joseph Boivent fait remarquer que les mesures mensuelles ne reflètent pas toujours la qualité réelle de l'eau : en effet, une grande partie du flux peut être transportée sur des temps très courts, notamment en temps de pluie. C'est le cas du phosphore, des matières en suspensions et des produits phytosanitaires. Les mesures en temps de pluie effectuées par le SMPBC révèlent des concentrations de l'ordre de 2 à 3 µg par litre.

le diuron, bien qu'interdit comme désherbant depuis 2003 est encore détecté. Elise Baboulène précise qu'une étude menée en Bretagne met en évidence l'origine possible du diuron dans les enduits de façade, où il pourrait être incorporé pour éviter le développement d'algues. Le produit est dangereux, mais pas interdit pour tous les usages.

La SNCF n'a pas été identifiée comme source de pollution : les produits et pratiques n'ont pas fait l'objet d'une enquête particulière.

Sylvie Crochet demande ce qu'il en est des résidus médicamenteux. L'ARS répond que les eaux souterraines ne semblent pas contaminées et la contamination des eaux superficielles n'est pas inquiétante.

Arnaud Richard souligne que l'excédent d'azote que la Sélune envoie en baie contribue au développement du chiendent. Or les herbues sont des nurseries pour les bars, dont les populations sont en déclin.

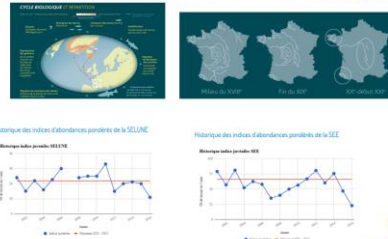
Erick Goupil fait remarquer que les roseaux se développent également sur les herbues.

Milieux

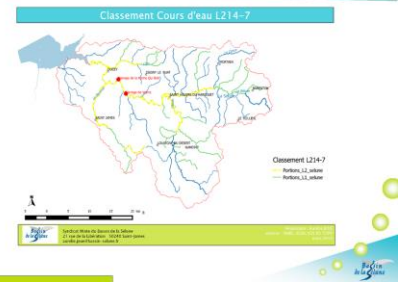
Milieux - poissons

- Bassin salmonicole favorable à la truite fario
- Habitats dégradés = déséquilibre des populations
- Bassin favorable aux poissons migrateurs (Saumon lamproies anguille aloses)
- Populations en déclin
- Accès BV déterminant pour cycle de vie

Milieux - saumon



Milieux - saumon

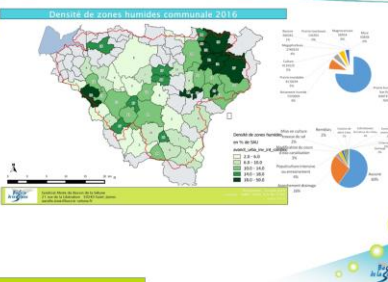


Milieux - loutre

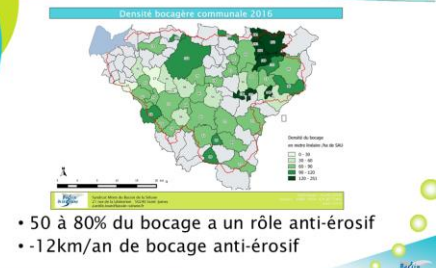
- (Re) découverte en 2016
- Territoire male 40 km de rivière (25 km femelle)



Milieux - Zones Humides



Milieux - Bocage



Arnaud Richard souligne le rétablissement de la continuité sur le Beuvron qui se traduit par le retour du saumon. La loutre est également présente sur la Sélune : c'est un prédateur des rats musqués et écrevisses.

Philippe Faucon s'étonne de perte de linéaire de haie alors que les agriculteurs sont bloqués par la PAC. Aurélie précise qu'il n'y a pas eu de contrôle sur ces points. En 2016, seul 35 déclarations d'abattage ont été déposées dans toute la Manche, dont 6 sur le bassin de la Sélune. Cela ne reflète pas la réalité des arrachages que chacun aura pu constater.

Joseph Boivent insiste sur l'importance des zones humides. Ce sont des espaces majeurs pour l'atténuation du changement climatique. Elles ont des rôles différents et doivent faire l'objet d'un plan de gestion adapté.

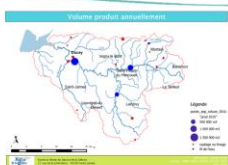
Philippe Faucon considère qu'on a trop attendu pour s'en occuper. Le développement de la mécanisation conduit à l'agrandissement des parcelles cultivables et l'abandon des zones inutilisables. C'est au moment du changement d'exploitant qu'il faudrait pouvoir intervenir.

Louis Pautrel insiste sur la mutation de l'agriculture. Le nombre d'exploitations a diminué de moitié. Il s'interroge sur le rôle écologique des friches. Arnaud Richard répond qu'elles ont rôle positif sur l'eau. La biodiversité est différente quand on passe d'une prairie, à une friche ou un boisement. Le Programme PRELE, porté par le conservatoire des Espaces Naturels de Normandie suit des espaces en libre évolution.

Pressions et usages

Pressions et impacts - prélèvements

- AEP essentiellement
- Pas de déséquilibre actuellement sur les eaux souterraines
- Prise d'eau sur la Sélune amont sensible à l'étiage
- Changement climatique : tensions à prévoir et anticiper à l'étiage

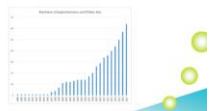


Pressions et impacts-pollutions domestiques industrielles

- 53 stations d'épuration
- >2000 Eqh = 80 % du parc mais 40% de la charge collectée
- >2000 Eh bon rendements mais flux importants
- Mortain : point noir réseau
- ANC : 20% de non conformité
- SOFICO Pontmain = pollution récurrente MO
- Fin de l'utilisation des phytos : 2017 pour collectivités 2019 pour les particuliers

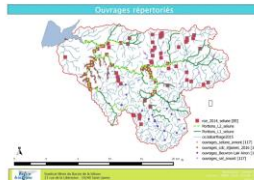
Pressions et impacts-pressions agricoles

- Diminution des prairies au profit des céréales
- Agriculture bio : 2% des exploitations



Pressions et impacts-morphologie

- Plus de 400 ouvrages répertoriés



Usages de loisirs

- Pas de plan de gestion par AAPMA
- Déversements perturbent populations naturelles
- Nouvelle réglementation de la pêche au saumon en baie
- Pratique du canoë-kayak sur les lacs et en aval des barrages
- Pas de baignade autorisée

Concernant SOFIVO, l'inefficacité de l'Etat à supprimer la pollution qui provoque des mortalités piscicoles récurrentes est relevée. Cette usine de séchage de lait représente une charge polluante équivalente à 40 000 EqH.

Joseph Boivent indique que la DDTM a commencé à envoyer des mises en demeure pour la mise en conformité des ouvrages pour la continuité écologique. Rémy Brun ajoute que c'est également le cas dans la Manche sur les cours d'eau classés liste 2.

Arnaud Richard explique la nouvelle réglementation de la pêche au saumon en baie. Pour réduire la pêche illicite et concilier les pratiques de pêche traditionnelles, le nouvel arrêté prévoit que le seul engin de pêche autorisé est la raquette (sorte de grande épuisette), en nombre limité, avec un nouveau système de bagage et de déclaration. La maison de la baie de Vains sera le lieu de distribution et récolte des bagues.

C. Evaluation du SAGE

L'évaluation du SAGE de 2007 a été réalisée sur la base d'une fiche pour chacun des 7 objectifs, rappelant

- le diagnostic de 2007
- les principes d'actions du SAGE
- Evaluation du SAGE
- Effet/situation actuelle
- orientations du SAGE
- Attentes vis-à-vis du changement climatique issues de la journée d'info du 4 juillet 2010
- les pistes d'actions pour le nouveau SAGE

1A pollutions agricoles

- Harmonisation des réglementations nitrates à l'échelle régionale (pas BV)
- Recommandations devenues réglementaires (bandes enherbées couvertures du sols...)
- Recommandations restées inappliquées (sens labour, BE hors CE, développement des prairies...)
- Recommandations non mesurables (formation, réduction phytos...)

1A pollutions agricoles

- Mise en oeuvre
 - Harmonisation régionale des réglementations nitrates (pas BV)
 - Recommandations devenues réglementaires (bandes enherbées couvertures du sols...)
 - Recommandations restées inappliquées (sens labour, BE hors CE, développement des prairies...)
 - Recommandations non mesurables (formation, réduction phytos...)
- Effet
 - Diminution des prairies mais cheptel stable
 - 2% d'agriculture biologique
 - Teneurs en nitrates hétérogènes
 - « Cocktail » phytos

1A pollutions agricoles

- Pistes prochain SAGE
 - Pas de surenchère réglementaire, harmonisation à rechercher
 - Animation locale à développer pour accompagner à différentes échelles
 - Parcelles (pratiques)
 - Systèmes de production (autonomie)
 - Filières (à bas niveau d'intrants)
 - Meilleure connaissance économique et agronomique pour encourager transition
 - Synergie avec Ecophyto pour réduire les phytos
 - Simplifier le référentiel « eau » pour les différentes réglementation (police, BCAA, ZNT)
 - Quelle agriculture sur les territoires exondés ?

1B pollutions domestiques

- Mise en oeuvre
 - 6 STEP >2000 traitent phosphore = 40% du flux
 - 47 STEP <2000 pas traitement, noues sur les nouvelles
 - Phosore industriel : pas de nouvel arrêté
 - Phytos : plan de desherbage variablement mis en oeuvre
 - Arrêté ZNT en 35 et 53 : inclut fossés
- Effet
 - Amélioration qualité eau phosphore
 - Mortain toujours pb réseau
 - ANC 20% non-conformité
 - Profil conchylicoles réalisés 2018 baie MSM

1B pollutions domestiques

- Pistes prochain SAGE
 - Eaux usées
 - Maintien traitement phosphore >2000
 - Infiltration pour <2000
 - ANC
 - Cartographier pour identifier secteurs impactés/sensibles/prioritaires
 - Mobiliser les notaires transmission
 - Gestion des eaux pluviales
 - Développer l'infiltration
 - Réduire imperméabilisation
 - Réutilisation des eaux pluviales
 - Sensibiliser les services à la gestion intégrées

2 Zones humides Bocage Plans d'eau

- Pistes prochain SAGE
 - Accompagnement de la préservation ZH boc
 - Amplifier programmes de replantation
 - Préserver les ZH dans le règlement du SAGE
 - Redonner de l'intérêt aux zones humides agricoles pour les maintenir
 - ZH= GEMAPI = EPCI = à définir
 - Interdire les plans d'eau
 - Encourager la suppression de plans d'eau, en particulier sur cours d'eau

2 Zones humides Bocage Plans d'eau

- Mise en œuvre
 - Inventaires ZH Boc finalisés 2018
 - Préservation doc d'urba 2019
 - Peu de programmes collectifs de replantation haies
 - MAE ZH : 362 ha contractualisés par 36 exploitants (2016)
 - Pas de nouveau plan d'eau
- Effet
 - Préservation bocage +/- bien acceptée, nécessite animation technique pour compensations
 - -12 km/an de haie anti-érosive
 - Prise en compte ZH en zone urbanisée difficile
 - Altérations continues des ZH
 - Nombreux plans d'eau existants

3 milieux aquatiques

- Mise en œuvre
 - Restauration CE
 - Programmes de restauration opérationnels (EPCI)
 - Premiers programmes clotures abreuvoirs passerelles
 - Ouvrages
 - 427 ouvrages recensés, mais pas de base uniforme
 - Suppression seuils intégrés aux programmes de restauration EPCI ou FDPMA
 - Suppression de Vezins Roche Qui Boit : en cours
 - Protection habitats
 - Pas de classement d'habitats
 - Gestion ressources vivantes
 - Pas de plan de gestion piscicoles AAPPMA

3 milieux aquatiques

- Effet
 - restauration
 - 33% linéaire CE restauré + 38% programmé
 - 29% : chevelu non diagnostiqué
 - Restauration morphologie et continuité incluent dans nouveaux programmes
 - Efficacité difficilement mesurable
 - Ouvrages
 - Priorités ouvrages liste 1 et 2
 - Peu ouvrages à usage économique
 - Efficacité rapidement mesurable (ex: Beuvron)

3 milieux aquatiques

- Piste nouveau SAGE
 - restauration
 - Encourager restauration morpho
 - Pas d'interdiction abreuvement
 - Cibler le suivi sur quelques cours d'eau mais long terme
 - Simplifier le référentiel « eau » pour les différentes réglementation (police, BCAA, ZNT)
 - Ouvrages
 - Poursuivre la réalisation de la base de données ouvrages
 - Établir plan de restauration continuité Sélune
 - Réviser les classements (1^{re} 2^{ème} catégories, L214-7)
 - Communication communes CDIS réserves incendie
 - Ressources vivantes
 - Communiquer réglementation pêche saumon baie
 - Plan de gestion à l'échelle du bassin (pas AAPPMA)
 - Arrêté de biotope à envisager
 - Communication sur les espèces invasives (voiries plans d'eau)

4 Alimentation en Eau potable

- Mise en œuvre
 - Plan de gestion sur l'Airon = Animation
 - PPC opérationnels (Mortain en cours)
 - Fermeture de captages PPC difficiles
 - Interconnexion de tous les secteurs
 - recherche secteurs fuyards
- Effets
 - Qualité eau Airon améliorée
 - Diminution des volumes prélevés
 - Inquiétudes en cas d'étiage (forages privés à sec)
 - Captages prioritaires
- Pistes prochain SAGE
 - Beuvron = captage prioritaire
 - Encourager déclarations forage
 - Objectif réseau 80% à maintenir

5 barrages

- Mise en œuvre
 - Décision effacement 2009
 - Fin concession 2012
 - Enquête publique 2014
 - Expertise « Royal » 2015
 - Arrêt vidange 2016
 - Début vidange 2017
- Effets
 - Etude sédiments réalisées
 - Gestion sédimentaire organisée pour réduire l'impact de la vidange
 - Suivi scientifique avant pendant après
- Pistes prochain SAGE
 - Chapitre à supprimer

6 loisirs

- Mise en œuvre
 - Loisirs existants
 - Blooms cyanos récurrents
 - Faibles marnages
 - Franchissabilité des ouvrages pour canoë non analysée
 - Peu d'actions de développement de la pêche
 - Loisirs futurs
 - Projet de valorisation de la vallée portée par le pays de la Baie
- Effets
 - Maintien de l'activité de la Mazure malgré les incertitudes
 - Baisse du nombre de pêcheurs
 - Pas d'évolution des parcours canoë
 - Suivi scientifique avant pendant après

6 loisirs

- Pistes prochain SAGE
 - Navigation
 - Aménagements futurs compatibles avec milieux aquatiques
 - Pêche
 - Initier réflexion sur la nouvelle organisation de la pêche
 - Transfert du DPF vers EPCI pour assurer parcours publics
 - Baignade
 - Envisager l'ouverture d'une baignade
 - Assurer la compatibilité de tous les usages entre eux et avec les milieux aquatiques

7 inondations

- Mise en œuvre
 - Intégration de la Sélune à Vigicrue
 - Aucun repère de crue posé
 - PPRI non finalisé
 - Inventaire et préservation des zones humides et inondables pour l'expansion des crues
- Effet
 - Pas d'événement pluvieux exceptionnel, pas d'inondations depuis 2001
 - Inondations avant, pendant la vie des barrages = inondations aussi après
 - Accès en temps réel aux données hydrométriques en amont : alerte possible 8 à 10h avant

7 inondations

- Pistes prochain SAGE
 - Accompagner les communes (DICRIM PCS, Pose des repères de crues, Service alerte SMS...)
 - Interdire la construction en zone inondable
 - Préserver les zones d'expansion de crue
 - Encourager la restauration morphologique pour atténuer les débits
 - Gérer les eaux pluviales en zone urbaine

Une concertation avec les acteurs de la défense contre les incendies devra être ciblée pour discuter du devenir des réserves à incendies en barrage de cours d'eau qui nuisent à la continuité écologique.

Concernant les plans d'eau, des règles devront être édictées pour interdire clairement leur création.

Joseph Boivent insiste sur la nécessité de préserver particulièrement les têtes de bassin versant. Elles sont difficiles à protéger, sans ripisylve et un fond peu différencié, ce qui fait que les petits cours d'eau ne sont pas reconnus en tant que tels. Elise Baboulène encourage la promotion des actions de restauration de la morphologie des têtes de Bassin versant. Une méthode est en cours d'élaboration à l'AFB.

Joseph Boivent fait part de l'action menée sur le SAGE Couesnon sur les plantes invasives, avec notamment un livret de reconnaissance. Arnaud Richard indique qu'il existe une stratégie régionale de lutte contre les espèces invasives. Il faudrait proposer une action collaborative avec les services techniques des communes pour la renouée, pour sensibiliser les maîtres d'œuvre sur les chantiers. Cela permettrait d'avoir une information fiable. L'arrachage peut être intégré aux programmes de restauration des cours d'eau.

Le développement de la baignade en rivière semble difficile à envisager, aux regards des contraintes que cela imposeraient en amont. La qualité bactériologique sera le facteur limitant.

D. Réflexions à approfondir



Le SAGE 2007 avait fixé 25mg/l, en référence à la valeur guide pour la production d'eau potable. Le SDAGE 2016 fixe l'objectif à 18mg/l pour lutter contre l'eutrophisation des masses d'eau marines, conformément à la directive OSPAR.

Philippe Faucon attire l'attention sur le principe de non-régression des normes. Si on fixe un objectif ambitieux mais non atteignable, on ne pourra plus revenir dessus. Mieux vaut rester à un objectif réaliste pour ne pas décourager les agriculteurs de toutes les animations qui leurs seraient proposées.

Rémy Brun fait remarquer qu'il faudra justifier un objectif non conforme avec le SDAGE.

Un renforcement de la réglementation ne semble pas pertinent. Il n'y a plus de marge de manœuvre sur l'ajustement de la fertilisation selon Joseph Boivent. Un accompagnement des agriculteurs est souhaité. Les objectifs et l'étendue de cet accompagnement restent à définir pour identifier une maîtrise d'ouvrage.

Joseph Boivent met en avant la nécessité de travailler d'abord sur les milieux aquatiques, le reste viendra.

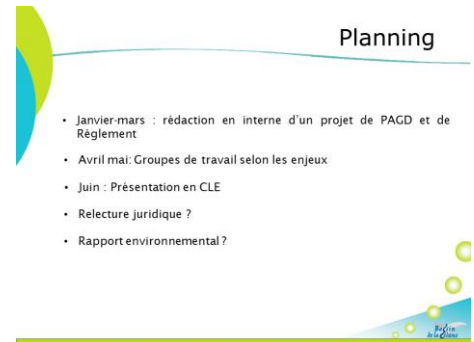
E. Planning

L'élaboration d'une première version de PAGD et règlement sera élaborée en interne et proposée au printemps. Des groupes de travail se réuniront sur les sujets qui nécessitent une réflexion plus approfondie.

La rédaction s'appuiera utilement sur les exemples d'autres SAGE. Une relecture juridique pourra néanmoins s'avérer nécessaire. L'AESN pourra accompagner cet appui juridique.

Philippe Faucon rappelle que la Chambre d'Agriculture est en contentieux sur le SDAGE qu'elle juge trop prescriptif. Il s'oppose donc à la recherche d'une harmonisation sur les 3 régions, en réaction au contexte réglementaire.

Louis Pautrel demande que le SAGE soit associé avec les SCOT et les PCAET. Tous ces documents doivent être cohérents. Erick Goupil précise que le SCOT du pays de la Baie est en cours de révision. Une attention particulière sera portée sur les économies de foncier, aussi bien pour l'habitat que pour les activités économiques. Par ailleurs il annonce que le syndicat Mixte du SCOT et le syndicat mixte du Pays fusionnent en un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural au 1^{er} janvier.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Dossier de séance : Etat des Lieux V3 et évaluation du SAGE V3